



O P H E I D E R T

UN PROJET DE LOTISSEMENT DE LA COMMUNE DE WILTZ

DOSSIER DE CANDIDATURE EN VUE DE L'ACQUISITION DU LOT 6 « OP HEIDERT »

POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS

Peuvent participer à la vente toutes personnes ayant l'intention d'utiliser ledit terrain à la construction d'un immeuble à appartements.

Les offres sont à introduire soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit personnellement à l'étude du notaire.

Le formulaire ainsi que les conditions de vente particulières en vue du dépôt de l'offre sont disponibles à l'étude du notaire, auprès de l'administration communale, ainsi que sous www.heidert.lu.

Toute offre non apposée sur le présent formulaire ne peut être retenue.

Le notaire commis :

Maître Thomas Feider

7, rue Michel Thilges

L-9573 Wiltz

Tél.: 95 88 88

notaire@feider.lu



O P H E I D E R T

.....
date et signature(s)

Personne physique :

A) Nom et prénom:.....
Profession:Employeur :
Lieu de travail :
Lieu et date de naissance:.....
Matricule:
Adresse:
Téléphone:
Courriel:

et

B) Nom et prénom:.....
Profession:Employeur :
Lieu de travail :
Lieu et date de naissance:.....
Matricule:
Adresse:
Téléphone:
Courriel:

Personne morale :

Dénomination:.....
Forme juridique:Date de constitution :.....
Numéro RCS :

Siège social.....

Objet social:.....
Administrateurs/gérants.....
Adresse courrier:.....
Téléphone:
Courriel:



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE POUR LE LOT 6

- a) Toute personne intéressée doit fournir ensemble avec son offre un **accord bancaire** couvrant le prix du terrain choisi.
- b) L'acquéreur s'engage à achever sur la place acquise les ouvrages et éléments d'équipement qui sont indispensables à l'utilisation du bâtiment (conformément à la disposition de l'article 1601-6 du code civil) dans un **délai de 4 (quatre) ans** à compter de l'acte d'achat.
- c) La déclaration de command est exclue.
- d) La partie acquéreuse s'oblige à se raccorder au réseau géothermique et reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions spécifiques du « **Règlement communal sur la livraison de chaleur dans le lotissement « op Heidert » à Wiltz** » ainsi que des « **Technische Anschlussbedingungen** ». La demande de raccordement est à signer impérativement le jour de l'acte notarié. Les documents sont disponibles en version téléchargeable sur www.heidert.lu ou en version imprimée sur demande à la commune. En cas de non-respect de ces dispositions aucune fourniture de chaleur n'aura lieu.
- e) La partie acquéreuse a la possibilité de mettre à disposition la toiture de la maison pour l'installation d'une centrale photovoltaïque et de devenir membre dans la société coopérative ENERGIE COOPERATIVE WOOLTZ. Les projets de contrat et statuts sont disponibles en version téléchargeables sur www.heidert.lu ou en version imprimée sur demande à la commune
- f) La partie acquéreuse s'oblige à observer strictement les parties écrites et graphiques du **Plan d'Aménagement Particulier**, voté définitivement par le conseil communal de Wiltz en date du 5 mars 2021 et approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 16 juin 2021 sous la référence 19026/23C, duquel elle reconnaît avoir pris connaissance et dont elle déclare connaître toutes les dispositions par la lecture qu'elle en a faite personnellement. Ces documents sont disponibles en version téléchargeable sur www.heidert.lu ou en version imprimée sur demande à la commune.
- g) La partie acquéreuse s'oblige à respecter **les règlements communaux en matière d'urbanisme** dont le respect est contrôlé par la police des bâtisses. Ces documents sont disponibles en version téléchargeable sur www.heidert.lu ou en version imprimée sur demande à la commune. Le non-respect entraîne un arrêt de chantier.
- h) La partie acquéreuse s'oblige à **ne pas utiliser de polystyrène PSE/EPS ou PSX/XPS** ainsi que **de polyuréthane PU/PUR/PIR**. Sont exclus de cette interdiction les soubassements et les murs/fondations enterrés y compris le socle de façade (jusqu'à une hauteur maximale de 50 cm) ainsi que les surfaces horizontales (dalles et toitures). Le non-respect entraîne un arrêt de chantier.
- i) La partie acquéreuse s'oblige à mettre en place une **installation de collecte d'eau de pluie** de minimum 10000 litres pour l'alimentation des WC en eau de chasse et l'irrigation du jardin. Le réservoir doit être adapté à la surface habitable du bâtiment. En cas de non-installation une peine conventionnelle d'un montant de 9000 € sera appliquée. Une dérogation à cette prescription peut être obtenue en cas d'installation d'un **système de récupération et de réutilisation d'eaux grises** pour les toilettes.



- j) En cas de non-respect des points b) et c) la commune se réserve
- ou bien un **droit de préemption**
 - ou bien le **droit de résolution de la vente**
 - ainsi que l'application d'une **peine conventionnelle**

Le(s) acquéreur(s) sont passibles de plein droit et sans qu'il faille pour cela une mise en demeure spéciale, d'une peine conventionnelle d'un montant forfaitaire de 100.000 €, majorée d'un montant de 10% de la valeur initiale du terrain par année écoulée depuis l'acte de vente.

Tous les frais accessoires découlant de telles opérations sont à charge du/des acquéreur(s).

- k) Au cas où des situations exceptionnelles et légitimes nécessiteraient une exception au point b) le conseil communal pourra
- ou bien proroger le prédict délai,
 - ou encore annuler ou réduire la peine conventionnelle prévue sous le point j)

Le(s) signataire(s) de la présente déclare(nt) par sa/leur signature(s) qu'il(s)

- **est/sont conscient(s) qu'en cas d'acceptation de son/leur offre il(s) se porte(nt) irrévocablement acquéreur(s) du lot et s'engage(nt) à signer l'acte notarié y relatif à recevoir par le ministère de Maître Thomas Feider, notaire à Wiltz.**
- **est/sont d'accord que ses/leurs données nécessaires à l'analyse du dossier d'offre soient utilisées. Les données sont partagées avec le notaire en charge de la vente et conservées pendant la durée de cette dernière dans le respect des réglementations applicables.**
- **reconnaît (reconnaissent) avoir lu et accepté les conditions ci-avant indiquées, et à les respecter formellement.**

Chacune des 4 pages du présent formulaire est à signer par le(s) candidat(s)!

Prière de renvoyer par lettre recommandée ou de remettre personnellement votre offre en l'étude du notaire Me Feider.

Pièces à joindre obligatoirement : - document d'identité
- accord bancaire couvrant le prix du terrain.

Toute offre non apposée au présent formulaire et toute offre incomplète ne peut être retenue.

